



**DDI DDT(M) - DDPP
DDCS - DDCSPP**

UNSA Fonction Publique 21 Rue Jules Ferry 93177 Bagnolet CEDEX
01 48 18 88 29 • unsa-fp@unsa.org • www.unsa-fp.org



Comité technique des DDI du 14 mai 2019

Déclaration de l'UNSA

Monsieur le Président,

Le boycott unanime du CT du 17 avril 2019 a été un acte fort de la part des représentants du personnel pour faire part au Gouvernement de notre désaccord sur la décision de fusion des SG des DDI et de Préfecture, sur la méthode employée et les insuffisances en termes de dialogue social. Plusieurs revendications avaient été rappelées à cette occasion.

Nous pensons que l'administration avait entendu ce message et nous aurait adressé, dans le cadre de ce CT re-convoqué, a minima, des éléments de cadrage ou de point d'étape, puisque nous savons très bien que la construction des SG communs se poursuit dans le cadre de réunions conduites par vos collaborateurs ou par le biais des éléments de cadrage fournis par le Ministère de l'Intérieur aux Préfets.

Mais ce travail continue à rester en chambre fermée, toujours sans aucun dialogue social.

Dans sa dernière conférence de presse, le Président de la République a affirmé « avoir appris » de la crise sociale engagée depuis décembre dernier, en affichant une volonté de redonner aux corps intermédiaires la place légitime qui doit être la leur dans notre République.

L'UNSA, résolument engagée dans le champ du réformisme réaffirmé lors de son dernier Congrès, croit au dialogue social et à la volonté de construire par la négociation.

Elle a aussi entendu les messages passés par les personnels qui se sont mobilisés le 9 mai 2019 derrière l'unité syndicale pour contester le projet de loi de transformation de la Fonction Publique.

Les agents sont inquiets et ceux qui constituent les équipes des activités support des DDI, mais aussi des Préfectures, le sont tout particulièrement.

Forte de sa volonté de mettre au cœur de son action la préservation des droits des personnels, l'UNSA a donc décidé de venir ce jour pour évaluer clairement si vous traduisez enfin en actes concrets ce besoin de dialogue.

Certes, vous pourrez nous répondre que le déménagement des équipes en charge du pilotage des DDI ne vous a peut-être pas permis de préparer au mieux les choses. Sans sous-estimer ce point, l'UNSA reste toujours en attente d'éléments importants : les résultats de la mission d'inspection, les orientations et arbitrages rendus, la révision d'un calendrier intenable dans les services.

Si nous devons être encore plus précis, voici les réponses que nous attendons à chacun des points suivants :

Sur le Secrétariat Général Commun (SGC)

- Quels sont les principes de construction qui seront retenus ?
- Le SIDSIC sera-t-il dans le SGC ?
- Un SGC commun peut-il être ailleurs qu'en préfecture ?
- Les RH seront-elles incluses ou pas dans ce SGC ?
- Quel est le calendrier retenu ?

Ce sont des questions essentielles qui à ce stade appellent des réponses précises que vous ne pouvez plus différer, car il en va du maintien des compétences au sein des SG et du fonctionnement des services métiers.

Sur les personnels

Si nous sommes présents aujourd'hui, après avoir longuement hésité, c'est que nous voulons avoir des réponses claires aux interrogations des agents que nous représentons.

Si vous nous y autorisez, ce sont des questions très basiques mais d'une grande importance et surtout révélatrices de la carence de la situation actuelle. Nous les citons.

« Je suis agent dans un SG d'une DDI : que peut-il m'arriver ? »

« Suis-je tenu d'aller vers le SG commun ? »

« De qui je dépendrai ? »

« Une durée de poste minimale est-elle prévue ? »

« Dans quelles conditions je partirai (quel régime indemnitaire, NBI, action sociale, ARTT, quel ministère de rattachement...) ? »

« Est-ce que j'ai une garantie de retour, si je ne souhaite pas rester dans ce service ? »

« Quel statut aura ce SG commun ? »

« Est-il amené à évoluer ? Et si oui, vers quoi ? »

Comme tous les agents des SG, les cadres seront aussi impactés par ce SGC car beaucoup d'entre eux vont perdre leur poste par le jeu de la fusion : les demandes de mobilité à l'issue plus qu'incertaine au vu de la concurrence ont été engagées par plusieurs d'entre eux, mais quel est le plan RH que l'administration entend déployer pour mener à bien son projet pour tous les personnels impactés ?

Monsieur le Secrétaire Général, ce jour, nous attendons vos réponses.

Si nous avons le sentiment que ce nouveau CT n'apporte toujours rien de plus, nous saurons en tirer immédiatement toutes les conséquences.

Nous vous remercions de votre attention.